

# Formation Devenir membre actif du CSE

Durée : 3 jours



## Objectifs :

- Comprendre le rôle du CSE.
- Maîtriser le fonctionnement pratique du CSE.
- Savoir préparer les réunions du CSE.
- Connaître et utiliser les moyens d'action du CSE.
- Mettre en place une démarche performante de santé, sécurité et Qualité de Vie au Travail.

## Personnel visé :

Membres élus du CSE

## Prérequis :

Aucune connaissance préalable n'est requise pour cette formation

## Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques
- Expérimentations pratiques, études de cas
- Réflexion en groupe
- Jeux de rôles

## PROGRAMME

### Comprendre et maîtriser le rôle du CSE

- La mise en place du CSE dans l'entreprise.
- Les évolutions par rapport aux anciennes instances.
- Les attributions du CSE pour la défense des droits des salariés.
- Les attributions économiques des membres.
- Les obligations d'informations et de consultations du CSE.
- Les attributions du CSE en matière de santé et de sécurité au travail

### Maîtriser le fonctionnement pratique du CSE

- Les missions respectives des membres titulaires et suppléants.
- L'affichage et la communication du CSE.
- Les obligations de secret professionnel et de discrétion.
- Le positionnement du CSE à l'égard des délégués syndicaux.
- Le règlement intérieur du CSE.
- La Commission Santé et Sécurité au Travail et les autres commissions.

### Savoir préparer les réunions du CSE

- La préparation des réunions ordinaires et extraordinaires.
- Les informations et consultations obligatoires à charge de l'employeur.
- L'utilisation de la base de données économiques et sociales.
- La rédaction de l'ordre du jour avec la direction.
- Les réunions préparatoires.
- Déroulement des réunions : délibérations, votes, suspensions de séance...
- Analyser et gérer les situations tendues en réunion.
- Après la réunion : le procès-verbal du CSE, le registre des questions du CSE.

### Connaître et utiliser les moyens d'actions du CSE

- Les budgets et moyens alloués au CSE (heures de délégation, local, affichage).
- Les enquêtes en Santé et Sécurité au Travail.
- Le droit d'alerte des membres du CSE.
- Les expertises déclenchées par le CSE. La protection des membres des IRP.
- L'interdiction du délit d'entrave.
- Gérer une situation de conflit entre direction et membres du CSE.

Institut Formalys

Village d'entreprises - 14 Avenue du Garric - 15000 AURILLAC - 04.71.63.87.72 - [contact@institut-formalys.fr](mailto:contact@institut-formalys.fr)

Siret : 817 811 383 000 22 - Certifié QUALIOPI & DATADOCK - [www.institut-formalys.fr](http://www.institut-formalys.fr)

Organisme de formations référencé



## PROGRAMME SUITE

### **Mettre en place une démarche performante de Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail**

- L'évaluation a priori : outils et démarches de repérage et de prévention des risques.
- L'évaluation a posteriori : analyser un accident de travail.
- La place et l'accès des femmes.
- La place des salariés déclarés inaptes ou handicapés.
- Organiser des inspections régulières : les règles à respecter.